



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 24 Août 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE

Excusé : MM. Claude AURIAC.

INFORMATIONS

IMPORTANT :

- Un protocole de reprise des compétitions de la N3 et des épreuves de la LAuRAFoot ainsi qu'une fiche synthétisant les principales dispositions ont été mis en ligne sur le site internet de la Ligue. Merci de bien le respecter.
- Tous les secrétaires de club sont invités à compléter le plus rapidement possible sur Foot 2000 la nouvelle fonction de membre de club : « Référent COVID ».

- REPRISE DES CHAMPIONNATS SENIORS :

* N3 : dimanche 30 Août 2020

* R1 : samedi 12 et dimanche 13 Septembre 2020

* R2 et R3 : samedi 26 et dimanche 27 Septembre 2020

- A NOTER POUR LE N 3 :

* Le stage annuel des arbitres Elite Régionale et du groupe Espoirs FFF de Ligue étant prévu pour le samedi 29 août 2020, les matchs de la 1^{ère} journée du championnat N3 fixés à cette date sont programmés exceptionnellement pour le dimanche 30 août 2020 à 15h00. Toutefois, les clubs ont la possibilité de les disputer, après accord écrit et selon les formalités réglementaires, à 18h00 ou à tout autre horaire le dimanche.

. Merci d'en prendre acte.

* Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement émanant de la Fédération.

HORAIRES

A - RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

A l'Assemblée Générale de LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 Juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. / article 31 des R.G. de la Ligue) :

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui de la Ligue.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS

- **Horaire légal** :
 - Samedi 18h00 en R1.
 - Dimanche 15h00 en R2 et R3.
- **Horaire autorisé** :
 - Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1.
 - Dimanche 14h30 en R2 et R3.
 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 : (uniquement en lever de rideau et avec exclusion du R1).
 - Samedi entre 19h00 et 20h00 : (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R2 et R3.
 - Samedi entre 18h00 et 20h00 : (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre, jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPELS

- REMPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28)

Précisions :

« Pour toutes les catégories » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre. »

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

COURRIER DES CLUBS (Horaires)

- NATIONAL – Poule M :

F.C. BOURGOIN JALLIEU :

Le match n° 23549.1 : F.C. BOURGOIN JALLIEU / F.C.AURILLAC ARPAJON du samedi 05 septembre 2020 se déroulera le samedi 05 septembre 2020 à 18h00 au stade Pierre Rajon.

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le samedi à 18h00 au stade Mager 1 (pelouse synthétique) à Chambéry.

A.S. SAINT ETIENNE :

Le match A.S. SAINT ETIENNE / MONTLUCON FOOTBALL se disputera le dimanche 13 septembre 2020 à 15h00 au stade Aimé Jacquet de L'Etrat.

Le match A.S. SAINT ETIENNE / F.C. VELAY se disputera le dimanche 11 octobre 2020 à 15h00 au stade Aimé Jacquet de l'Etrat.

- **REGIONAL 1 – Poule A :**

F.A. LE CENDRE : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00.

R.C. VICHY : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le samedi à 19h00 sur la pelouse du stade Darragon à Vichy.

C.S. VOLVIC : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Michel Champeboux.

- **REGIONAL 1 – Poule B :**

U.S. BLAVOZY :

* Le match n° 20069.1, U.S. BLAVOZY (1) / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) se disputera le samedi 12 septembre 2020 à 18h00 au stade de Panassac.

* Les autres matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le dimanche à 15h00 au stade de Panassac.

LE PUY FOOT 43 AUVERGNE : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche 15h00 au stade Charles Massot.

OLYMPIQUE SALAISE RHODIA : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le samedi à 18h00 au stade R. Mazaud 1 à Salaise sur Sanne.

- **REGIONAL 1 – Poule C :**

CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront sur le terrain synthétique du stade intercommunal de Cluses.

GRENOBLE FOOT 38 : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se joueront le dimanche.

F.C. LIMONEST : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche à 15h00 sur la pelouse du stade Courtois Fillot

...//...

A la liste des horaires concernant les rencontres de R2 et R3 parue au dernier P-V de la Commission Seniors, il convient d'y ajouter :

- **REGIONAL 2- Poule A :**

MONTLUCON FOOTBALL : Tous les matchs à domicile de l'équipe seniors (2) se disputeront au stade des Ilets (Terrain 1) à Montluçon.

- **REGIONAL 2 – Poule B :**

U.S. BEAUMONT :

* Le match n° 20273.1 : U.S. BEAUMONT / SUCS ET LIGNON se jouera le samedi 10 octobre 2020 à 20h00 au Complexe Sportif de l'Artière à Beaumont.

* Le match n° 20294.1 : U.S. BEAUMONT / COTE CHAUDE SPORTS SAINT ETIENNE se disputera le samedi 07 novembre 2020 à 20h00 au Complexe Sportif de l'Artière à Beaumont.

* Le match n° 20296.1 : U.S. BEAUMONT / C.S. VOLVIC (2) se jouera le samedi 21 novembre 2020 à 20h00 au Complexe Sportif de l'Artière à Beaumont.

* Le match n° 20318.1 / U.S. BEAUMONT / A.A. LAPALISSE se déroulera le samedi 12 décembre 2020 à 20h00 au Complexe Sportif de l'Artière à Beaumont.

- **REGIONAL 2 - Poule E :**

U.S. ANNECY LE VIEUX : tous les matchs à domicile de l'équipe Senior se disputeront le samedi à 20h00 sur le terrain synthétique

CHANBERY SAVOIE FOOTBALL : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se joueront le dimanche à 15h00 au stade Mager 1 – Pelouse synthétique – à Chambéry.

GFA RUMILLY-VALLIERES : tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se dérouleront sur le terrain d'Honneur du stade des marais ;

PLANNING DES REUNIONS DE CLUBS EN DEBUT DE SAISON

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat Senior régional à participer à des réunions d'information. Celles-ci se dérouleront selon le calendrier ci-après :

*** Clubs Seniors des championnats R1 (poule C) et R2 (poules C, D et E)**

Lundi 31 août 2020 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

*** Clubs Seniors des championnats R1 (poules A et B) et R2 (poules A et B)**

Mardi 1^{er} septembre 2020 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE

*** Clubs Seniors des championnats R3 (poules A, B, C et D)**

Vendredi 11 septembre 2020 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE

*** Clubs Seniors des championnats R3 (poules E, F et G)**

Vendredi 11 septembre 2020 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

*** Clubs Seniors des championnats R3 (poules H, I, J et K)**

Mercredi 16 septembre 2020 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

Recommandations :

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, il est demandé aux clubs de respecter les dispositions prises pour ces réunions, à savoir :

* se munir d'un MASQUE, celui-ci étant obligatoire sur l'ensemble du site,

* présence d'un SEUL DIRIGEANT souhaitée (si cela n'est pas possible, ils seront acceptés dans la limite de 2).

De manière générale, respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale. Du gel hydro alcoolique sera à disposition à l'entrée du bâtiment.

Pour les clubs qui, vu le contexte sanitaire, ne souhaiteraient pas se déplacer, il est rappelé que leur présence n'est pas obligatoire.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance